

À trois semaines du vote communal qui pourrait « **Sauver le Vallon de la Valléyre** », le comité d'initiative, œuvrant bénévolement depuis plus de trois ans, et qui a porté simultanément deux initiatives populaires : « Des arbres, pour la commune » et celle-ci, souhaite apporter **des corrections au contenu** de la brochure officielle éditée par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Cette première votation communale est historique pour notre commune : elle vous donne l'occasion de valider **la décision du Conseil communal**, qui s'est prononcé le 13 mai dernier, en faveur de l'initiative pour « Sauver la Valléyre, le poumon vert du Mont ».



Erreurs et lacunes

Notre comité a dû faire constater plusieurs manquements de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne dans l'édition de sa brochure.

Suite à une réaction du comité d'initiative, la Municipalité a reconnu que des erreurs factuelles s'étaient glissées dans la présentation de l'objet de votation. **Quatorze immeubles sont prévus dans le quartier Valléyre et non dix comme indiqué.** Et le nombre d'habitants anticipés à la Valléyre était minoré de 10 %. Plusieurs documents officiels n'étaient initialement pas mis à disposition du corps électoral, comme **le texte d'initiative, les explications du Conseil d'Etat** au sujet de l'indemnisation des propriétaires **par le Canton**, les rapports de la commission du **Conseil communal**.

Le comité d'initiative n'a pas souhaité faire recours, afin que le débat démocratique et le scrutin ne soient pas repoussés. Cependant, les brochures étant sous presse, **les erreurs n'ont pas été corrigées**, nous nous devons de vous en informer !

La Municipalité, garante d'une diffusion de l'information libre et proportionnée aux électeurs, **n'est pas autorisée à faire de recommandation de vote.**

Le comité d'initiative regrette cependant que la brochure de votation, trahisse un **soutien manifeste** au projet immobilier Valléyre, cela alors même que le conseil communal a approuvé l'initiative populaire. De façon surprenante, c'est d'ailleurs le promoteur du projet qui a annoncé **publiquement** le 21 août la publication de la brochure officielle, et non **les autorités.**

Information partielle

Menaces infondées

La Municipalité met en avant les prétentions financières des investisseurs, en cas d'acceptation de l'initiative. Or, les menaces de conséquences financières sur la commune ne sont basées **sur aucune loi en vigueur.**

Il ne s'agit que de pures allégations des promoteurs destinées à semer le doute dans le débat précédant la votation. Car **la situation légale** est parfaitement claire : dans toutes les communes du canton, lorsqu'un terrain est déclaré inconstructible, un fonds cantonal spécial est prévu pour les éventuelles indemnités. Le **Conseil d'Etat vaudois** l'a d'ailleurs confirmé dans un courrier à la Municipalité du Mont.

Economies dissimulées

La Municipalité omet de préciser que des **équipements non construits éviteraient des dépenses** à la collectivité (les coûts d'infrastructures épargnés au contribuable seront bien supérieurs aux 1,3 millions de francs de taxes non perçues mises en avant dans la brochure).

Il faut aussi savoir que, depuis 2018, le SAF (Syndicat des Améliorations Foncières) a bénéficié de subventions communales pour un montant de 2'300 000 francs. Moins de quartiers, c'est aussi **moins de subventions publiques versées aux propriétaires du SAF.**

OUI À L'INITIATIVE "Sauvons la Valléyre"

En votant **OUI pour préserver la Valléyre**, vous ferez entendre votre voix, 18 ans après le vote au conseil communal qui a planifié les 13 plans de quartier du SAF et qui n'a pas eu l'occasion de passer devant le peuple. **La Valléyre est le quartier de trop.**

Dans les décisions communales, c'est toujours l'intérêt général qui doit primer.
Cette commune, c'est avant tout la vôtre : à vous de décider le 22 septembre 2024 !